

COALITION

for Gun Control / pour le contrôle des armes

www.guncontrol.ca

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Harper revendique le droit des Canadiens de posséder et d'utiliser une arme

Un point de vue à l'américaine qui risque d'entraîner de graves répercussions

Montréal, le 1^{er} juin 2004 – Les conservateurs ont revendiqué le droit des Canadiens de posséder et d'utiliser une arme de façon responsable. Il semble qu'ils soient en proie à la confusion puisque la Cour suprême du Canada a clairement statué qu'un tel droit n'existait pas ici. « Bien entendu, les Canadiens ont des droits en vertu de la Charte des droits et libertés, mais celui de posséder une arme est un concept purement américain, bien que nous soyons tous en faveur de l'utilisation légale d'une arme à des fins légitimes. »

Wendy Cukier, professeur d'études juridiques à l'Université Ryerson et présidente de la Coalition pour le contrôle des armes, affirme : « M. Stephen Harper connaît peu de choses au sujet du problème de la violence par les armes. Ou alors, il reste muet à ce sujet. » Au Canada, la plupart des armes utilisées pour commettre un suicide, un accident ou un homicide sont des fusils ou des carabines. Il est faux de croire que le problème ne sévit que dans les centres urbains. En fait, le taux d'homicides par les armes à feu est plus élevé en région rurale. Et, dans la plupart des cas, les armes illégales étaient auparavant des armes légales. « Pour empêcher le détournement des armes et leur utilisation à mauvais escient, il faut pouvoir compter sur des mesures de contrôle rigoureuses. Déjà, nous enregistrons une baisse sensible des décès, des blessures et des homicides par balle. »

Les propositions des conservateurs peuvent paraître modérées en surface. Cependant, lorsqu'on examine attentivement leur document sur le système de délivrance des permis, on s'aperçoit que le lobby en faveur des armes à feu y est pour quelque chose. Ce document de la National Firearms Association (www.nfa.ca/publications/pfcsenglish.pdf) a été adopté par le Reform Party en 2002 (<http://www.garrybreitkreuz.com/firearmsquickfacts.htm>). On n'y pose aucune limite au type d'armes à feu que peut posséder un individu et on prévoit en fait une catégorie de permis pour les armes d'assaut et celles qualifiées du samedi soir. On attribue la responsabilité de la sélection des propriétaires de permis aux clubs de propriétaires d'armes à feu et aux formateurs, qui peuvent sans doute évaluer les compétences et les connaissances des propriétaires, mais qui sont sûrement incapables d'évaluer les facteurs de risque. Certains des crimes les plus haineux commis au Canada l'ont été par les membres de tels clubs. En 1991, les conservateurs ont mis sur pied des mesures rigoureuses de sélection des demandeurs de certificat d'acquisition d'une arme. Ces mesures portaient sur de nombreux facteurs de risque, les références des demandeurs, et autres. Le système de délivrance des permis adopté en 1995 est même allé au-delà de ces mesures. Or, le système de délivrance que les conservateurs proposent aujourd'hui n'a rien à voir avec ces mesures (<http://www.guncontrol.ca/Content/FAQ.html>).

Les conservateurs parlent de l'argent qu'a coûté le registre, ils prétendent qu'ils le détruiront et qu'ils réinvestiront les fonds. « Registre » est le mot couramment employé pour désigner le système de délivrance des permis de possession d'armes et d'enregistrement des armes. La plupart des sommes dépensées jusqu'à présent ont servi à la délivrance des permis et à la vérification continue de l'admissibilité des demandeurs, *non* à l'enregistrement des armes. Les permis sont renouvelés tous les cinq ans, l'enregistrement ne se fait qu'une fois et survient au moment où une arme à feu passe à une autre personne. Le volet « enregistrement des armes » a été plafonné à 25 millions de dollars par année, cela incluant l'enregistrement de *toutes* les armes à feu – armes d'assaut, armes de poing, carabines et fusils. La mise au rancart du registre des armes d'épaule ne permettrait pas d'économiser beaucoup compte tenu du plafonnement des coûts. Le démantèlement complet du système de contrôle des armes

à feu permettrait d'économiser de l'argent mais les répercussions seraient incommensurables. Les Canadiens doivent être bien conscients des coûts que cette « économie » engendrerait. Souvenons-nous seulement des répercussions qu'ont entraîné les coupures dans la sécurité de l'eau à Walkerton, en Ontario. Il n'est pas étonnant que M. Harper soit appuyé par les conservateurs provinciaux mais cela n'est pas nécessairement une bonne nouvelle.

Les arguments du lobby des armes à feu et de leurs alliés politiques n'ont pas changé depuis que nous nous avons commencé à nous intéresser à ce dossier en 1989. L'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne de santé publique, le Alberta Council of Women's Shelter et plus de soixante-dix groupes d'intervention de première ligne pour les femmes, des regroupement de victimes et des leaders communautaires tels que M. David Miller, de Toronto, sont parmi les centaines de personnes et d'organismes qui se sont régulièrement prononcés en faveur du maintien de cette loi, sachant qu'elle représente un investissement valable pour la sécurité publique.

« Essentiellement, nous devons nous demander qui l'on croit et quel type de pays nous voulons léguer à nos enfants. »

Même s'il est fortement décrié, le système actuel est efficace. La police le consulte plus de 1 500 fois par jour et ses données servent à prévenir la violence et à entamer des poursuites dans les cas de crimes associés à une arme à feu. En outre, plus de 900 déclarations sous serment ont été faites cette année seulement en fonction des renseignements se trouvant dans le système. La police a été citée dans de nombreux cas où le système lui a permis d'entreprendre des mesures préventives (www.cacp.ca). En dépit de l'intérêt que l'on porte sur la violence par les armes dans les centres urbains, le nombre de décès et de blessures par balle est le moins élevé enregistré depuis trente ans. Il est clair que les mesures de contrôle des armes qui ont été mises de l'avant depuis quatorze ans sont efficaces. Il serait donc ridicule et dangereux de démanteler le système maintenant. Cela plairait au lobby en faveur des armes à feu mais ne servirait pas les Canadiens.

Comme l'a mentionné l'Association canadienne de santé publique, « la loi la plus récente n'a pas encore été complètement mise en œuvre et nous observons déjà des résultats encourageants découlant du resserrement progressif des mesures de contrôle. En effet, le nombre de décès par balle a atteint 842 en 2001, année la plus récente pour laquelle nous disposons de toutes les données. Ce nombre équivaut à celui enregistré il y a trente ans. »

	1989	1995	aujourd'hui
Nombre total de décès par balle (homicides, suicides et accidents)	1 367	1 125	842
Homicides par balle	218	176	149
Homicides – carabines et fusils	131	61	43
Homicides – autres armes à feu	87	115	106
Homicides – sans armes à feu	439	412	433
Homicides de femmes par balle	74	43	32
Vols avec armes à feu	6 442	6 692	3 472

Remarque : En ce qui concerne le nombre total de décès par balle, l'année de référence est 2001. Pour toutes les autres données, l'année de référence est 2002

Source : K Hung, « *Firearm Statistics: Updated Tables* », ministère de la Justice, mars 2004

-30-

Renseignements :

Wendy Cukier

Professeur d'études juridiques, Université Ryerson

Présidente de la Coalition pour le contrôle des armes

(416) 766-4804

www.guncontrol.ca

P.O. Box 90062, 1488 Queen St. West

Toronto (Ontario) M6K 3K3

Fax: (416) 604-0209

E-mail: 71417.763@compuserve.com

3300, boul. Rosemont, bureau 211

Montréal (Québec) H1X 1K2

Tél : (514) 725-2021 / téléc. : 725-5926

courriel : cgc_montreal@compuserve.com

P.O. Box 90062, 1488 Queen St. West
Toronto (Ontario) M6K 3K3
Fax: (416) 604-0209
E-mail: 71417.763@compuserve.com

3300, boul. Rosemont, bureau 211
Montréal (Québec) H1X 1K2
Tél : (514) 725-2021 / téléc. : 725-5926
courriel : cgc_montreal@compuserve.com